# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## retraites complémentaires

Question écrite n° 6650

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la loi du 4 mars 2002, votée sous le précédent gouvernement, prévoyant la création d'un régime de retraite complémentaire pour les agriculteurs. Ces derniers attendent avec intérêt sa mise en application. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine et à quel point d'avancement se trouve le décret attendu par les agriculteurs.

### Texte de la réponse

La publication des décrets d'application de la loi du 4 mars 2002 tendant à la création d'un régime de retraite complémentaire obligatoire pour les non-salariés agricoles conditionne la mise en oeuvre de celle-ci. Deux projets de décrets, l'un relatif au champ d'application, aux prestations et à l'organisation du régime et l'autre relatif à la fixation des paramètres financiers sont dans leur phase finale de rédaction. Ils seront nécessairement adoptés au cours du 1er trimestre 2003 car la loi susvisée prévoit la mise en place du nouveau régime le 1er janvier 2003. Le versement de la première prestation interviendra, à terme échu à compter du 1er avril 2003, soit début mai 2003.

### Données clés

**Auteur :** M. Bernard Perrut
**Circonscription :** Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 6650
**Rubrique :** Retraites : régime agricole
**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche
**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 2002, page 4219
**Réponse publiée le :** 10 mars 2003, page 1790